

Les grilles horaires de ce classeur constituent des indicateurs pour la mise en oeuvre des enseignements en centre de formation d'apprentis.

Elles font référence aux horaires minimaux légaux (CAP en 2 ans et baccalauréat professionnel en 3 ans) hors positionnement.

Le Ciepas privilégie la prise en charge des enseignements généraux et des dispositifs transversaux en centre de formation d'apprentis
Ces horaires sont complétés par les enseignements professionnels de base ou de renforcement.

Ces grilles sont destinées à l'ensemble des centres de formation en apprentissage publics ou privés.

Précisions

La consolidation des acquis, accompagnement personnalisé et accompagnement à l'orientation

50 % de la quotité horaire est répartie entre les enseignements généraux et professionnels à hauteur d'2/3 et 1/3.

La réalisation du chef-d'oeuvre

L'entreprise est engagée dans la réalisation du chef d'oeuvre. L'approche, l'analyse et la conduite de projet peuvent s'effectuer en centre.

Une répartition des horaires est proposée : 50% en entreprise, 25% en enseignement général et 25% en enseignement professionnel.

Si la part horaire peut varier entre les trois blocs, il est indispensable de consacrer au moins 25 % du temps en centre pour développer la réflexivité liée aux réalisations concrètes ou leurs projets.

Les durées réglementaires retenues

CAP : 800 heures en deux ans

Bac Pro : 1850 heures en trois ans

Formations spécifiques obligatoires ou complémentaires

Des formations professionnelles spécifiques peuvent être conduites en entreprises ou en centre de formation des apprentis.

Leur organisation doit être étudiée de façon globale par spécialité puis déclinée selon les situations individuelles.

Aussi, les formations PRAT, SST et autres habilitations conseillées ou obligatoires sont inscrites en complément de l'horaire minimal.

Co-interventions

Si la co-intervention n'est pas organisée, une quote part des horaires sont repris dans les lignes Français et Mathématiques.

PSE

Le programme de PSE peut également s'inscrire dans le cadre de projet pédagogique déployé collectivement en centre de formation.

Certificat d'Aptitude Professionnelle	Totaux sur 2 ans	FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE		Baccalauréat Professionnel	Totaux sur 3 ans	FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE			
	SCOLAIRE Vers BO du 03/01/2019				SCOLAIRE Vers BO du 03/01/2019				
ENSEIGNEMENTS GENERAUX	467,5	519	65%	ENSEIGNEMENTS GENERAUX	995	1018	55%		
Français - Histoire géographie	82,5	120		Français Histoire Géographie et enseignement moral et civique	267	254			
Enseignement moral et civique	27,5			Mathématiques	140	140			
Mathématiques - Physique Chimie	82,5	Langue vivante A		168	168				
Langue vivante	82,5	Physique Chimie ou langue vivante B		126	126				
Arts appliqués et culture artistique	55	Arts appliqués et culture artistique		84	84				
Education physique et sportive	137,5	Education physique et sportive		210	144				
Réalisation d'un chef d'œuvre		42		Réalisation d'un chef d'œuvre		27			
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix de l'orientation		59		Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix de l'orientation		75			
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	1045	281		35%	ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	1260		832	45%
Enseignement professionnel	645,5	161,5			Enseignement professionnel	856		600	
Enseignement professionnel et Français en co-intervention	82,5		Enseignement professionnel et français en co-intervention		71				
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention	82,5		Enseignement professionnel et Mathématiques en co-intervention		57				
Prévention Santé Environnement	69,5	48	Prévention Santé Environnement		84	84			
			Economie Gestion ou Economie droit selon spécialité		84	84			
Réalisation d'un chef d'œuvre	165	42	Réalisation d'un chef d'œuvre		108	27			
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix de l'orientation	192,5	29	Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix de l'orientation		265	37			
<i>Compléments selon diplôme préparé : à préciser par le centre</i>					<i>Compléments selon diplôme préparé : à préciser par le centre</i>				
TOTAUX	1705	800			TOTAUX	2520	1850		